phitéatre; les divertiſſement durerent toute la nuit. La ſcene d'émulation fut ouverte par les fileuſes dont la dextérité réunit tous les ſuffrages. On avoit donné à chacune d'elles deux onces de laine, il y avoit d'autres Ouvrieres deſtinées à les ſervir. Elles commencerent toutes au ſignal dont on étoit convenu, & elles filerent pendant environ dix-ſept minutes avec beaucoup de rapidité & d'adreſſe. La propreté de leurs vêtemens, l'ordre de leurs rouets qui étoient ſur la même ligne & la célérité de l'exécution produiſoient un ſpectacle fort agréable. Cet exercice donna lieu à pluſieurs gageures.

La plus jeune ouvriere nommée Wilkinſon, travailla avec tant d'adreſſe qu'elle faiſoit à chaque tour environ une verge & trois quarts de laine. Celles qui tricotoient mériterent auſſi des applaudiſſemens.

Cette maniere d'exciter l'induſtrie, eſt toujours fort agréable à ceux qui deſirent ſincerement le bien de la Société. Il eſt plus aiſé de concevoir que d'exprimer les avantages qui en réſultent pour la Nation en général, ainſi que pour chaque Communauté en particulier. Ce moyen de développer les facultés des hommes dans les arts utiles, eſt ſans doute un des motifs les plus puiſſans pour perfectionner l'induſtrie des Artiſans & accélérer ſes progrès, c'eſt un exemple bien digne d'être imité.

De Londres.

La cargaiſon du Vaiſſeau le *Hampshire*, arrivé derniérement de la Chine, conſiſte en neuf mille ſept cens livres de ſoie crue, 565400 liv. de thé bou, 50000 liv. de thé congo, 6800 liv. de thé hiſon, 126200 liv. de thé ſinglo; 1 caiſſe, 92 demi-caiſſes, une boëte de porcelaine de la Chine, & différentes eſpeces de March. non déſignées.

De Rouen, *le 25 Juin 1767.*

On a commencé depuis un mois la continuation des ouvrages du Port de Cherbourg, ainſi que les travaux du mole de Grand-Ville.

On continue auſſi le grand chemin de Valogne à Cherbourg, & l'on aſſure qu'il eſt queſtion d'un projet de faire un pont au Petit Vey, ce qui ſeroit d'une grande importance pour ce paſſage du Cottentin.

De Nantes, *le 14 Juillet 1767.*

Comme il y avoit quelque temps qu'il n'étoit entré dans ce Port des Navires des Colonies, les marchandiſes qui en proviennent étoient augmentées de prix, mais on eſpere que l'arrivée de dix ou douze Bâtimens, depuis peu de jours, les fera diminuer.

État du prix actuel de ces mêmes marchandiſes.

L'indigo cuivré de S. Domingue, de 5 à 5 ℔ 3 ß; d°. mélangé de bleu & violet cuivré, de 5 ℔ 10 ß à 5 ℔ 15 ß; d°. violet pur, de 6 ℔ 5 à 6 ℔ 10 ß; d°. bleu pur, de 9 ℔ 10 ß à 10 ℔; d° en poudre, de 3 à 4 ℔; cacao de la Martinique, de 13 ß 6 d. à 15 ß 6 d.; café de la Martinique, de 17 ß 6 d. à 19 ß 6 d.; d°. de S. Domingue, de 15 ß 6 d. à 17 ß 6 d.; ſucre terré ou caſſonnade, premiere ſorte, de 47 à 47 ℔ 10 ß, d°. ſeconde ſorte, de 43 à 43 ℔ 10 ß; d°. troiſiéme ſorte, de 40 à 41 ℔; d°. quatriéme ſorte, de 31 à 36 ℔; d°. tête ou cinquiéme ſorte, de 28 à 30 ℔; ſucre brut premiere ſorte, de 27 à 28 ℔; d°. 2°. ſorte, de 25 à 26; d°. 3°. ſorte, 24; d°. quatriéme ſorte, de 20 à 22 ℔; coton de S. Domingue & de la Guadeloupe, de 160 à 165 ℔, d°. de la Martinique, de 150 à 155; d°. de Smyrne, de 130 à 135.

Eau-de-vie de Bretagne en petites pieces, de 155 à 160 ℔ les 29 veltes.

Prix des Aſſurances.

Pour l'aller à la Martinique, au Cap, à Leogane, aux Cayes S. Louis, 4 pour cent; prime liée d'allée & de retour, de 6 à 6 & demi; pour l'aller à Marſeille, 3 un quart; pour *idem* à Bordeaux, 1 un quart; pour Guinée, d'allée & de retour, 11; pour l'aller à Amſterdam, à Roterdam, à Hambourg, à la Rochelle, à Dunkerque & à Calais, 1 un quart; pour *idem* à Cadix, 2; pour *idem* à Bilbao, 1 & demi.

Prix du Fret.

Pour la Martinique, pour le Cap, pour Leogane, pour les Cayes St. Louis, de 60 à 63 ℔ par tonneaux du poids de 2000 livres; pour Marſeille & les autres Ports, même prix que celui qu'on a vu dans la Gazette N°. 54.

	VALEUR DES MARCHANDISES		
	Expoſées en vente.	Vendues.	Reſtantes à vendre.
	℔	℔	℔
Suite de la Foire royale de Caen, & total d'autre part. L.	1326000	982000	344000
Idem, Quinquaillers vendant toutes ſortes de Quinquaillerie & Acier en barre.	240000	190000	50000
Idem, vendant Moheres, Velours gauffrés, Satins à fleurs & Ornemens d'Égliſe.	40000	25000	15000
Marchands Libraires.	80000	40000	40000
Idem, vendant Eſtampes & petits Livres.	10000	9000	1000
Idem, Gantiers vendant toutes ſortes de gants, & toutes ſortes de Peaux apprêtées de toutes eſpeces.	110000	63000	47000
Marchands Épiciers vendant Épiceries de toutes eſpeces.	290000	280000	10000
Idem, Droguiſtes	60000	50000	10000
Marchands Orfévres.	100000	60000	40000
Idem, vendant Miroirs, Cabinets, Commodes, Ouvrages d'or moulu & d'argent haché, Tables de Marbre, *&c.*	103000	56000	47000
Idem, Papetiers & Cartiers.	60000	50000	10000
Idem, Étaimiers & Plombiers.	45000	32000	13000
Idem, vendant batteries de Cuiſine, Meubles d'Égliſes, Chandelier de cuivre, de fer, de métal, *&c.* . .	60000	35000	25000
Idem, Ceinturiers vendant toutes ſortes de Ceinturons.	12000	10000	2000
Idem, Fourbiſſeurs.	30000	26000	4000
Idem, Cordonniers.	10000	9000	1000
Idem, Parfumeurs.	30000	23000	7000
Idem, Fripiers.	60000	50000	10000
Marchands Fayenciers.	70000	42000	28000
Idem, de petites Merceries, comme Mouchoirs, Lacets, Broſſes, Étuits, *&c.*	15000	8000	7000
Idem, vendant Cordes, Ficelles & Toiles pour embalage.	14000	13000	1000
Marchands Confiſſeurs.	19000	18000	1000
Idem, Limonadiers vendant des Liqueurs. . . .	5000	4000	1000
Marchands vendant Gallons d'or, d'argent, ſoie, *&c.*	120000	63000	57000
Idem de Rouen, vendant de gros Draps de Sedan, d'Abbeville, Languedoc, *&c.*	130000	105000	25000
Idem, vendant Peaux & Cuirs apprêtés, *&c.* . .	40000	30000	10000
Idem, d'Amiens, vendant Calmandes, Peluches, Pannes, Camelots, *&c.*	350000	290000	60000
Idem de Tours & environs, vendant en gros Étoffes de laines, Pinchinat d'Amboiſe, *&c.*	186000	170000	16000
Idem de Tours vendant Étoffes de ſoie, *&c.* . . .	60000	32000	28000
Idem, vendant Étoffes de Lyon, Tours, Sedan, Draps, Étamines, *&c.*	40000	21000	19000
TOTAL . . . L. . . .	3715000	2786000	929000

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

CARGAISON.

Des Vaiſſeaux de la Compagnie des Indes, le Duc de Duras, *le* Berryer *& le* Penthievre, *dont on a déjà annoncé l'arrivée.*

465 caiſſes de porcelaine ; 276 roulleaux idem ; 4828 caiſſes de thé bouy ; 360 demie d°. id. 340 quarts d°. idem 600 caiſſes de thé camphou ; 2200 d°. vert tonkay ; 1500 d°. vert ſupérieur ; 340 d°. hayſſuen, 200 d°. pekao ; 220 d°. ſaotchaon ; 300 d°. skine ; 6 d°. de rhubarbe ; 6 d°. de borax, 20 d°. de Nankins ; 6 d°. de papiers peints 200 d°. de ſoie écrue de Nankin ; 18 d°. d'étoffe de ſoie ; 54 d°. de vernis divers ; 1 d°. de ſucre candi ; 1 d°. d'anis étoillé ; 1 d°. de racine jaune ; 47 d°. de divers articles ; 4 barils de mercure ; 280 paniers de ſquine ; 4300 paquets de rottins ; 8200 buches de bois de ſapan.

CHANGES A PARIS.

Juill. 1767.	*Jeudi 16.*	*Ven. 17.*	*Sam. 18*
Amſterdam.	54 7 8e.	. . .	. . .
Londres. .	31 7 8e.	. . .	. . .
Hambourg.	171 . . .	. . .	. . .
Madrid. .	15 5 . .	. . .	. . .
Cadix. . .	15 3 6 .	. . .	. . .
Livourne. .	95 ¼ . .	. . .	. . .
Lyon Août.	5 8e. pe.	. . .	. . .

Navires en armement.

DE NANTES, *le 10 Juillet 1767.*

Le Navire la *Nouvelle Marguerite*, de 300 tonneaux Capitaine *Cadou*, Armateur MM. veuve *Geſlin* & fils, eſt en charge dans ce Port pour le Port-au-Prince, & les Navires la *Prudence*, de 50 tonneaux, Capitaine *Joſeph Boiſerp* ; & l'*Aimable Julie*, de 45 tonneaux, Capitaine *Maugé*, ſont en charge, le premier pour Dunkerque & l'autre pour Dieppe.

Le Navire le *Comte de Clarck*, Capitaine *Fourneau*, en charge pour le Cap, partira dans les premiers jours d'Août prochain. Ceux qui voudront s'y embarquer ou charger des marchandiſes, pourront s'adreſſer à M. Fleury, Armateur au bas de la Foſſe à Nantes.

Il ſe trouve auſſi en charge dans le même Port, les Navires Étrangers le *S. Martin Junior*, de 200 tonneaux, Capitaine *Roel Annes*, pour Bilbao, le ſieur *Gros*, Courtier ; la *Marie Thereſe*, de 120 tonneaux, Capitaine *Jacob Schmitt*, pour Bremen, le ſieur *Boudet*, Interprete.

DE BORDEAUX, *le 6 Juillet 1767.*

Suite des Navires en coutume pour les Iſles.

Numéros 121, la *Charmante Magdeleine*, Armateurs MM. *Thouron* Freres ; 122, la *Marquiſe de Chaſtenoye*, Armateur M. *Jauge* ; 123, l'*Humanité*, Armateur M. *Picaut* fils ; Courtier pour ces trois Navires, le ſieur *Chevret* ; 124 ; le *Breton*, Armateur M. *Corbun*, Courtier le ſieur *Guimounet* ; 125, les *deux Freres*, de Bayonne, Capitaine Jn. *Dorcalſabet*, Armateur M. *Daſſier*, Courtier le ſieur *Delmeſtre* ; 126, le *Faulqueur*, de Pinpol, Armateur M. *Jauge*, Courtier le ſieur *Guimounet*, 127, la *Réſolution*, Armateurs MM. *Lamaletie*, *Latuilliere* & Compagnie.

DU HAVRE, *le 14 Juillet 1767.*

Les Navires le *Marquis de la Pailleterie*, d'environ 300 tonneaux, Capitaine *Hamel*, du Havre ; la *Dame Fortune*, d'environ 200 tonneaux, Capitaine *Foſſe*, ſont en charge dans ce Port, le premier directement pour le Cap François, partira à la fin du mois prochain, & on peut s'adreſſer à Paris, à MM. *Marc Ebert* & Compagnie, Place des Victoires ; à Rouen, à M. P. *Feray* ; & au Havre à MM. *Mouchel* & *beau-fils* ; le ſecond pour Saint Marc & le Cap, partira du 10 au 15 de Septembre, on pourra s'adreſſer à Paris, à MM. *Marc Ebert* & Compagnie ; à Rouen, à M. L. *Dumarais*, rue Groſſe-horloge, & au Havre, à M. *Gauvin*.

Le Navire neuf le *Septentrion*, d'environ 150 tonneaux, Capitaine *Pointefer*, eſt attendu de S. Valery-ſur-Somme avec les deux tiers de ſon chargement ; il prendra le reſte dans ce Port à fret pour Cadix & Marſeille, & partira le plutôt qu'il pourra :

on s'adreſſera pour cet effet au Havre à Madame la veuve *le Monnier* & fils, ou au Capitaine.

Il ſe trouve auſſi en charge, & pour partir inceſſamment, le Smack Hollandois la *Demoiſelle Hendrina*, Capitaine *Pieter Brus*, interprete, M. *Houſſaye*; ce Navire deſtiné pour Hambourg, a déjà plus de la moitié de ſa charge.

Le Navire la *Ville de Fecamp*, Capitaine *Augé pere*, eſt auſſi en charge pour Briſtol, & partira ſitôt qu'il ſera plein; il embarque actuellement de l'avoine & de la farine. Il faut s'adreſſer au Capitaine.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 18 Juillet 1767.*

L'Or à 23 k. 31. 32^{e}. *l'once* à	98# 10ß
Or à 20 karats, *l'once* à . .	82 10
L'argent à 11 d. 20 g. *le m.* à .	53 15
Idem de 11 d. 10 g. à . . .	51 15
Piaſtres le marc, ...	48 10

FINANCES.

Suite des Lettres-Patentes du Roi, concernant la Caiſſe d'Eſcompte.

ARTICLE TROIS.

LOrs de la diſſolution de ladite caiſſe d'emprunt, il ſera fait recette effective par les Gardes de notre Tréſor royal, du montant en total revenant à nous dans le fonds de ladite caiſſe, qui ſera conſtaté, tant par l'extrait des balances annuelles & de la balance générale, viſée & arrêtée par le Contrôleur général de nos finances, que par l'extrait de notre compte auſſi arrêté par le Contrôleur général de nos finances, & viſé par les Directeurs; laquelle recette, qui compoſera tant les fonds faits par nous, que les profits qui en réſulteront, ſera paſſée & allouée dans les états au vrai & comptes des Gardes de notre Tréſor royal, ſur les ampliations de leurs quittances, & en rapportant l'extrait deſdites balances & comptes.

IV. Les Directeurs de ladite caiſſe, ne ſeront tenus de rendre aucuns comptes à notre Chambre des Comptes ni ailleurs, d'autant qu'ils ne ſont chargés d'aucun maniment, & que la régie & inſpection que nous leur avons confiées, n'eſt point de nature à être aſſujettie à aucune comptabilité, dont, en tant que de beſoin, nous les avons diſpenſés.

V. Au moyen des recettes & dépenſes qui ſeront faites annuellement, en conſéquence des balances particulieres & générales, dans les états au vrai & comptes des Gardes de notre Tréſor royal, à cauſe des fonds à nous appartenans dans ladite caiſſe, nous avons diſpenſé les Caiſſiers de ladite caiſſe, de rendre aucuns comptes en notredite Chambre des Comptes; voulant que pour raiſon de leur maniment, il ne puiſſe être fait contre eux aucunes pourſuites par notre Procureur général, que dans le cas où ils n'auroient pas ſatisfait aux diſpoſitions des articles II. & III. de l'Arrêt de ce jour & des préſentes, à l'effet de quoi nous dérogeons à tous Édits, *&c.* Si vous mandons, *&c.*

Regiſtrées en la Chambre des Comptes, oui & ce requérant, le Procureur général du Roi, pour être exécutées ſelon leur forme & teneur; & en conſéquence être leſdits Dolé & Duſreſne, dénommés eſdites lettres, diſpenſés de compter des ſommes qui leur ſeront remiſes par les Gardes du Tréſor royal; à la charge toutefois qu'il en ſera compté à la décharge deſdits Dolé & Duſreſne, par les Gardes du Tréſor royal, tant en recette qu'en dépenſe, ainſi & de la maniere qu'il eſt porté par leſdites lettres, ſans que la préſente diſpenſe puiſſe être tirée à conſéquence, & que ſous prétexte d'une nouvelle comptabilité qui ſeroit introduite dans les comptes des Gardes du Tréſor royal, ceux qui ſeroient chargés de quelques maniemens particuliers des deniers royaux ou publics, ſoient en aucun cas, diſpenſés d'en compter perſonnellement à la Chambre conformément aux ordonnances: & ſans approbation de l'Arrêt du Conſeil du premier Janvier dernier, énoncé eſdites lettres, ni qu'en conſéquence d'icelui, le Roi puiſſe être déſaiſi du droit de faire fabriquer des eſpeces dans aucuns des hôtels des Monnoies, les dépenſes & bénéfices deſquelles fabrications, tous les Directeurs des Monnoies continueront de comprendre dans leurs

comptes particuliers, à l'effet d'être employés dans le compte général qui se rend à la Chambre par le Trésorier général des Monnoies. Les Semestres assemblés, le cinq Mai mil sept cent soixante-sept. Signé HENRY.

CHARGES A VENDRE.

Charge de Conseiller-Secrétaire du Roi, Contrôleur en la Chancellerie, près la Cour des Aides en Guyenne. S'adresser à M. *Collingwood*, aux allées de Tourny, à Bordeaux.

Charge de Général & d'Armes en Bretagne, ci-devant possédée par feu Me. *Nicole*. S'adresser à Me. *Gedouin*, Procureur au Présidial, rue de la Juiverie a Nantes.

Office de Trésorier de France, d'ancienne création, au Bureau des finances de Rouen, au gages de 2498 ℔ 15 ß. On donnera toute facilités pour l'acquisition. S'adresser à MM. *Midi*, ou à M. *Fauvel*, Greffier du Bureau des finances, rue du Fardeau à Rouen.

Office de Conseiller-Secrétaire du Roi, Maison Couronne de France & de ses finances, près la grande Chancellerie. S'adresser à M. *Thouars*, propriétaire dudit Office, rue S. Maur, Fauxbourg Bouvreuil, à Rouen.

Office de Conseiller du Roi, Auditeur en la Cour des Monnoies Aides & Finances de Normandie. S'adresser à MM. *Vitecoq* & *Belliard*, Notaires à Rouen.

Office de Conseiller du Roi, élu en l'Élection de Chaumont & Magny. Cette Charge donne de très-jolis privileges. S'adresser à Rouen, à M. *Rochet*, rue S. Vincent, ou à M. *Ricquier*, Notaire; & à Magny, à M. *Briere*, Receveur des Tailles.

Charge de Lieutenant Général du Bailliage de Nonancourt. S'adresser à M. de *Beaufort*, Secrétaire du Roi, à Nonancourt.

Charge de Président en l'Élection d'Arques, séant à Dieppe. S'adresser à Madame *Leroi*, en sa terre de Colmesnil, près Dieppe.

Charge de Lieutenant de MM. les Maréchaux de France, près le Bailliage de Rouen; elle a de beaux priviléges. S'adresser à M. *Lenoble*, Me. des Comptes, rue neuve des Jacobins, à Rouen.

Paiement des Rentes sur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiemt. de Juillet.
Issaly,	3e.	M.	24
Deschamps,	5e.	M.	24
Fauveau,	7e.	M.	24
Gaultier,	8e.	M.	22
Deschapelles,	13e.	P.	23
Boutet de M.	17e.	M.	22
De Courmont,	18e.	A.	23
Rousseau,	26e.	P.	23
De la charmotte,	30e.	toutes l.	24
Le Canut,	31e.	M.	22
Guidy,	34e.	toutes l.	24
Nau,	41e.	toutes l.	22
De Ste. Luce,	47e.	N.	24
Desplaces,	61e.	N.	22
Pannelier,	63e.	M.	24

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juill. 1767.	*Jeudi 16.*	*Vendredi 17.*	*Samedi 18.*
Ac. des Indes.	. . . . .	1247 ½ 50 . .	. . . . .
Emp. de la Com.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p ⅝.	. . . . .	22 ½	22 ½ 23 . . .
Prom. à 4 p ⅝.	40	40	40 . . . .
Ac. des Fermes.	820	820	820 . . . .
Amortissement.	. . . . .	19 18 ½. . .	. . . . .
2s. p. l. du Dix.	19	19	19. 3m . . .
3e. Loterie.	24. 24 ½ . .	24. 23 ½ . .	23 ½ 23 . . .
Annuités.	402	403	. . . . .
Coup. d'An.	. . . . .	76	76 ½ 77 . . .
Emp. de 50 mil.	32 ½	32 ½ . . .	32 . . . .
Emp. de 30 mil.	33	33	33. 33 ½ 33 .
Col. 1759.	37. 20m . . .	. . . . .	. . . . .
Canada.	39. 2m 38 ½ .	39 38 ½. . .	39 2m 38 ½ 39 ½ 10m
4e. L. Epoques.	. . . . .	26 ½ 11e 31 ½ 30 ½	25 ½ 11e. 30 ½
Nouette.	32. 31 ½ . .	32. 2m 31 ½. .	31 ½ 31. 31 ½.
Ac. de la caisse.	1050	. . . . .	. . . . .
CONTRATS.			
Sur la Ville.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
A 4 p ⅝.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Languedoc.	. . . . .	. . . . .	. . . . .

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 58.

DE BORDEAUX.

Etat & quantité des marchandiſes du cru des Iſles & Colonies Françoiſes de l'Amérique, exportées pendant le courant de Juin 1767, tant pour les Pays Etrangers que pour quelques Ports du Royaume; ſçavoir,

Par Terre.

Pour *Marſeille*, 2296 liv. d'indigo; pour l'*Italie*, 13 bariques de ſucre blanc & 4464 liv. d'indigo; pour *Francfort*, 3801 liv. d'indigo; pour la *Suiſſe*, 1960 liv. dito; pour la *Savoye*, 12 bariques de ſucre blanc; pour la *Franche-Comté*, 3644 liv. d'indigo; pour l'*Alſace*, 1023 liv. dito; pour la *Lorraine*, 990 liv. dito; pour *Strasbourg*, 1275 liv. de café; pour *Baſle en Suiſſe*, 2968 liv. dito.

Par Mer.

Pour *Hambourg*, 609 bariques 3 quarts de ſucre brut, 624 bariques 23 quarts de ſucre blanc, 22770 liv. d'indigo, 969569 liv. de café, 2270 liv. de cacao, 2100 liv. de rocou; pour *Amſterdam*, 47 bariques de ſucre brut, 466 bariques 8 quarts de ſucre blanc 8880 liv. d'indigo, 35863 liv. de café; pour *Roterdam*, 272 bariques 2 quarts de ſucre brut, 78 bariques 3 quarts de ſucre blanc; pour *Bilbao*, 76 bariques de ſucre blanc, 112 l. de café, 24183 l. de cacao; pour *Stetin*, 554 bariq. de ſucre brut, 308 bariq. 8 quarts de ſucre blanc, 105292 liv. de café, 330 liv. de rocou; pour *Saint-Sebaſtien*, 115 bariques 4 quarts de ſucre blanc, 18124 liv. de cacao; pour *Dantzick*, 16 bariques de ſucre blanc, 586 liv. d'indigo, 137085 liv. de café; pour *Stockholm*, 90 bariques de ſucre brut, 110 bariques 2 quarts de ſucre blanc, 208 livres d'indigo, 2656 livres de café; pour *Saint-Ander*, 105 bariques deux quarts de ſucre blanc, 4851 liv. de cacao; pour *Bayonne*, 50 bariques 6 quarts de ſucre blanc, 10870 liv. de cacao; pour *Londres*, 1244 liv. d'indigo, 4098 liv. de rocou; pour *Lubeck*, 15 bariques 1 quart de ſucre blanc; pour *Copenhague*, 1287 liv. d'indigo, 1114 liv. de café; pour *Gothembourg*, 2340 liv. d'indigo; pour l'*Eſpagne*, 20 bariques de ſucre blanc, 760 liv. d'indigo, 7719 liv. de café, 1595 liv. de cacao; pour *Petersbourg*, 2868 liv. de café, 312 liv. de rocou; pour *Norkoping*, 81 bariques de ſucre brut, 128 liv. d'indigo, 351 liv. de rocou; pour *Stolpe*, 6395 liv. de café; pour *Breme*, 393 liv. d'indigo, 220764 liv. de café; pour *Elzeneur*, 1731 liv. de café, pour *Fridericſthadt*, 1731 liv. dito; pour *Dromthem*, 20515 liv. dito; pour *Swinemunde*, 2811 liv. dito.

Les prix courants des denrées de l'Amérique n'ont point varié depuis le dernier état qu'on en a donné.

Les eaux-de-vie valoient le 9 Juillet, 128 liv. les 32 veltes.

Arrivée de Navires.

Il eſt entré dans ce Port 4 Navires venant des Colonies; ſçavoir, la *Septimanie*, Capitaine *Laborde*, parti de la Guadaloupe; le *Conquerant*, Capitaine *Brugevin*; la *Marie Catherine*, Capitaine *Baritaud*, partis tous deux de la Martinique; le *Mentor*, de Bayonne, Capitaine *Berdoulin*, parti du Cap chargés de ſucre, de café, d'indigo, de coton, &c.

De Nantes, le 11 Juillet 1767.

Arrivée de Navires.

Du 4 au 20 Juillet 1767, il eſt entré dans ce Port 18 Navires François & 4 Etrangers; ſçav. le *Duc de Praſlin*, de 150 tonneaux, Capitaine *Hammonais*; l'*Africain*, de 120 tonneaux, Capitaine *Van-Alſtern*; le *Duc de Choiſeul*, de 400 tonneaux, Capitaine *Samoual*, venant tous trois du Cap; le *Charlot*, de 250 tonneaux, Capitaine *la Salle*; le *Comte d'Eſtaing*, de deux cent tonneaux, Capitaine *Bauman*, venant tous deux des Cayes; la *Bretagne*, de 300 tonneaux, Capitaine *Soliman*; la *Nouvelle Marguerite*, de 300 tonneaux, Capitaine *Cadou*; le *Port-au-Prince*, de 350 tonneaux, Capitaine *Terrien*, venant tous trois du Port au Prince; le *Quaker*, de 300 tonneaux, Capitaine *Viau*, venant de Leogane chargés tous neuf de 2749 bariques 149 quarts 2 ancres 1 caiſſe de ſucre brut, terré & tête, 449 futailles 186 bariques ſoixante-dix huit tierçons 340 quarts 2 barils 665 ſacs de café, 18 futailles 33 bariques 20 quarts 2 ancres d'indigo, 154 balles & ballots de coton, 2400 livres de cire, 128 dents de morphil, 21000 liv. de bois de Campêche, bois d'Acajou, ſyrop, liqueurs &

confitures ; le *Bien-Aimé*, Capitaine *Arnau Merzeau*, venant de Bordeaux avec du vin, de l'eau-de-vie, de l'huile de thérébentine & du verdet ; les *Deux Sœurs*, Capitaine *Pierre la Salle* ; le *S. Jean*, Capitaine *Etienne Cailleau* ; la *Marie*, Capitaine *Joseph Sancie* ; la *Catherine*, Capitaine *Jean Chavineau*, venant tous quatre de Bayonne chargés de brai gras, de réfine, de cidre, de vin, de réglisse, de laine, de confitures, de plumes d'oie, de bouchons de liege & de bois de buis ; la *Sainte Anne*, Capitaine *Julien le Bail*, venant de Libourne avec du vin ; le *Prophète Elie*, Capitaine *Jean Brisard* ; le *Jean Marie*, Capitaine *Vincent de Quet*, venant tous deux de l'Isle de Ré avec du vin & de l'huile de poisson ; l'*Union*, Capitaine *François Chaton*, venant de l'Orient avec du thé, des cuirs & des peaux de veau corroyées ; la *Demoiselle Adrianne*, Capitaine *Mathis Kraamer* ; la *Demoiselle Maria*, Capitaine *Jacob Kocman*, venant tous deux d'Amsterdam, l'un sur lest, l'autre chargé de bierre, de poivre, de piment, d'alun, de fer en barres, de ceruse, d'arsenic, de verd de gris, de litharge, de brosserie, de bois d'Inde, de garence, de quincaillerie, d'azur, d'amidon, de couteaux Flamands, de pipes, de marchandises prohibées pour Guinée, d'épicerie & de droguerie ; le *S. Antoine & les Ames*, Capitaine *Dominique Bastara*, venant de Bayonne avec de la réfine ; la *Patience*, Capitaine *Swen Oa Kerstrom*, venant de Suede avec des planches de sapin, du brai gras, du goudron, de l'huile de poisson, de l'acier & du fer en barres.

Départ de Navires.

Il est forti de ce Port dans le même espace de temps 2 Navires François ; sçavoir, le *Bien Aimé*, Cap. *Moreau*, allant au Cap ; l'*Angélique*, Cap. *Rozo*, allant à Madere avec de la farine & de l'eau-de-vie ; le *Guillaume & Metta*, Cap. *Didrik Sullau*, allant à Bremen avec du vin Nantois, du syrop, de l'indigo, du sucre brut, du sucre candi & du café ; l'*Allet*, Capitaine *Aslach Kiegstädt*, allant à Christiania avec du café, de l'eau-de-vie & de la farine.

De Marseille, *le 7 Juillet 1767.*

Arrivée de Navires.

Du 29 Juin au 5 Juillet 1767, il est entré dans ce Port 17 Bâtimens François & 5 Etrangers, venant de Dunkerque, de Galipoli, d'Almazaron, d'Alicante, de Malaga, de Sardaigne, de Gênes, de Nice, de Cannes, de Luan, de Cette, des Isles S. Pierre, d'Arles & d'Agde, chargés de poisson salé, de grains, de légumes & de quelqu'autres marchandises.

Départ de Navires.

Il est forti du même Port dans le même espace de temps 37 Bâtimens François & 12 Etrangers ; des premiers, le Navire le *Sauveur* dit la *Modeste*, Capitaine *Sauveur-Antoine Ventre* de Marseille, alloit à la Martinique ; les autres alloient à Toulon, à Martigues, à Hyeres, à la Ciotat, à Arles, à Agde, à Cette, à Saint Tropès, à Frejus, à Oneille, à Bandol, à Gênes, à Cagliari, à Palma, à Livourne, à Barcelonne, à Alicante, à Carrara, en Morée, au Levant, à Alexandrie, à Nantes, à Fecamp, au Havre, à Saint-Valery, chargés de diverses marchandises.

De Rouen.

Exportation.

Etat des grains, graines, farines & légumes sortis par les différens Ports de la Généralité de Rouen pour quelques Ports Etrangers & François, pendant tout le mois de Juin 1767 ; sçavoir :

Par Rouen, 4327 quintaux 83 liv. de farine, 698 quintaux d'orge & autres menus grains pour l'*Angleterre* ; 228 quintaux de farine pour l'*Espagne* ; 1661 quintaux de farine pour *Dunkerque* ; par le Havre, 90 quintaux de farine pour *Londres* ; 128 quintaux dito pour *Lisbonne* ; par Dieppe, 1566 quintaux 40 liv. de froment pour l'*Angleterre* ; par Fecamp, 99 quintaux 40 liv. d'avoine pour *Saint-Sauveur* ; 770 quintaux dito pour *Rouen* ; 280 quintaux dito pour *Caen* ; 70 quintaux dito pour *Touques*.

Pendant le mois de Juin 1767 il est entré dans le Port de cette Ville 8 Navires Etrangers, 10 François, 17 Bâtimens légers, 13 Barques & 2 Alléges ; parmi les Navires Etrangers il y en avoit 6 Hollandois, dont 3 venoient d'Ostende, & 3 d'Amsterdam ; & 2 Anglois, dont 1 venoit de Choram & 1 de Jersey ; Des François, 3 venoient de Cadix, 1 de Lisbonne, 1 de Morlaix, 1 de Saint-Malo, 1 de Nantes, 2 de Cherbourg, 1 de la Rochelle ; des autres bâtimens, 14 venoient du Havre, 2 d'Isigny & 1 de Brest ; des Barques, 12 venoient de Tancarville & d'Harfleur, & 1 de Fecamp ; & 2 Alleges venoient de Honfleur ; tous ces Bâtimens chargés de toutes espèces de marchandises.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traversiere, 1767.

A Paris, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1767.

GAZETTE *DU COMMERCE*,
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1767. Du Samedi 25 Juillet.

AGRICULTURE.

DE PLIMOUTH, *le 5 Juillet 1767.*

NOus avons eu depuis le 2 de ce mois un tems orageux avec de la pluie ; jamais les récoltes n'ont donné de plus belles eſpérances, & la moiſſon ne tardera probablement pas à ſe faire. Nous n'avons pas de pommes, & il n'y en aura pas une quantité ſuffiſante pour faire un muid de cidre par Paroiſſe. Le cidre commun ſe vend aujourd'hui 2 ℔ ſterl. le muid.

Le *Triton*, Capitaine *Murray*, eſt arrivé de la pêche du Groenland dans la Tamiſe avec deux baleines & 80 tonneaux d'huile ; il a rapporté que les Vaiſſeaux le *Hanke*, *le Soleil Levant*, *le Lion*, *le Kent*, *le Reeding*, *le Chance*, *le James*, *l'Anſon*, *le Royal Bounty & l'Entrepriſe*, avoient pris 23 baleines & fait 313 tonneaux d'huile. Le *Duc de Bedfort* & le *Scahorſe* n'ont rien pris.

Suite des obſervations de M. Brevet, Secretaire de la Chambre d'Agriculture du Port-au-Prince, &c.

C'eſt autant que j'en puis juger un rapport de nom qui aura donné lieu de confondre deux plantes différentes. Les Eſpagnols d'après les Indiens ont nommé *yagua* * l'extrêmité de la côte de la branche du rameau du *palmiſte franc* qui enveloppe le tronc, & que les François appellent *tache* : c'eſt de cette conſonnance de mots que vient apparemment l'erreur. Preſque tous les palmiſtes ont des taches, mais celui qui a les plus grandes eſt le *palmiſte à choux*, appellé par M. Rai, *palma nobilis ſeu regalis*, *Jamaïcenſis & Barbadenſis*, qui croit communément juſqu'à la hauteur de 100 pieds. La branche la plus baſſe enveloppe à ſa naiſſance tout le tronc par une membrane verte de 4 à 5 pieds de haut, deux pieds & demi de large & trois lignes d'épaiſſeur dans ſon milieu, qui s'émincit peu à peu vers les bords, juſqu'à n'avoir que l'épaiſſeur du parchemin : ces deux bords redoublent l'un ſur l'autre autour du tronc. Sous cette enveloppe la membrane appendice de la branche plus haute, l'environne à ſon tour ; enfin, toutes les branches enveloppent ſucceſſivement par leurs *taches* le cœur du haut de cet arbre où eſt le ſeul principe de ſa végétation. C'eſt ce cœur, les tendres enveloppes intérieures qui ſont blanches, & les feuilles non écloſes, qui forment ce que les François appellent *chou-palmiſte*, également bon à manger cuit ou crud. Lorſque la premiere branche eſt mûre, elle ſéche & tombe avec ſon enveloppe ou *tache* qui ſe ſépare du tronc auquel elle adhéroit. Les Eſpagnols s'en ſervent dans les campagnes à couvrir les maiſons au defaut de thuiles ; on en recouvre auſſi les ballots & les andouilles de tabac. Les Négres les emploient au même uſage que les matelas, & dans le beſoin elles peuvent

* *La différence de* xagua *à* yagua, *ne conſiſte que dans la premiere lettre qui a pu facilement être altérée ou mal formée.*

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ſervir de paraſol ou de parapluie. Les Chaſſeurs ſurpris par la pluie dans les bois, s'en garantiſſent en prenant deux de ces *taches* : au milieu de l'une ils font un trou pour y paſſer la tête, & la pliant devant & deriere en forme de dalmatique, ils l'aſſujettiſſent par les côtés, & ſe ſervent de l'autre en place de parapluie. On concevra aiſément que la *tache* d'une ſeule piece eſt plus impénétrable à l'eau que la meilleure redingote, dont le tiſſu, quelque ſerré qu'il ſoit, eſt traverſé enfin par une forte pluie.

Du côté interne des *taches* intérieures, on peut avec beaucoup de patience enlever avec une épingle ou aiguille, des feuilles minces & liſſes qui font un très-bon papier, ſans qu'il ſoit beſoin d'autre préparation que de les faire ſécher à l'ombre en les empêchant de ſe rouler. L'encre coule bien des deux côtés ſans les pénétrer. L'unique défaut de ce papier eſt d'être un peu caſſant ſur-tout lorſqu'il eſt vieux. Ces *taches* enfin ſervent à couvrir le faîte des caſes, & celles qu'on néglige de ramaſſer dans les bois, ne ſont pas moins utiles, puiſqu'elles nourriſſent les bœufs.

Le papier naturel de *tache* de palmiſte, mérite à bien des égards l'attention des curieux ; il peut être dans un beſoin preſſant de la plus grande utilité, mais on n'en pourroit jamais faire un objet de commerce, comme M. *de Mallebranche* ſemble vouloir l'inſinuer. Le papier qui ſe fabrique en Europe avec des chiffons eſt infiniment ſupérieur, & avec cela moins cher que le nôtre le ſeroit, ſi nous en voulions faire uſage.

RÉPONSE

De M. S. Membre de la Société royale d'Agriculture de la Généralité de Tours, au Bureau d'Angers, à la lettre de M. V. aux Auteurs de la Gazette du Commerce.

MONSIEUR,

Si l'éducation des vers à ſoie n'eſt pas entiérement inconnue dans nos Provinces, on peut dire que ceux qui ont réuſſi dans leurs plantations de mûriers, ne jouiront du fruit de leurs travaux qu'avec l'expérience ; elle ne s'acquiert que par une longue pratique dans un Pays où elle n'a pas été tranſmiſe par ſucceſſion.

Tous ceux qui ont écrit ſur cette matiere, & les avis des perſonnes éclairées ne donnent que des vues générales, elles dirigent à peine les premiers pas de celui qui, pour la premiere fois entreprend d'élever une certaine quantité de vers à ſoie : bientôt ce Particulier s'égare dans une route qui lui eſt inconnue ; ce ne ſont qu'incertitudes : il ne peut voir que ſon attelier, s'il conſulte ſes voiſins, il les trouve dans le même embarras, dans la même erreur : tous ne ſuivent qu'une routine, peu réuſſiſſent, & ſans en connoître la véritable cauſe.

Les mûriers blancs croiſſent admirablement bien en Anjou, & cette culture aura le plus grand ſuccès, ſi le Cultivateur eſt encouragé par le produit qu'il doit attendre d'une éducation de vers à ſoie mieux conduite & plus heureuſe.

Pour y parvenir, il paroît indiſpenſable d'inſtruire & de raſſurer ceux qui s'appliquent à cette partie ſi intéreſſante de l'économie rurale : le moyen le plus ſimple ſeroit d'établir dans chaque Province de cette Généralité, une perſonne d'une expérience conſommée, qui pendant tout le temps de l'éducation, viſiteroit tous les atteliers, pour inſtruire les Cultivateurs, & leur enſeigner les méthodes les plus aiſées & les plus certaines.

Il a plu au Roi d'établir à Tours une manufacture royale pour le tirage de la ſoie. Sa Majeſté ſeroit très humblement ſuppliée d'accorder à cette Généralité les ſecours de ce nouvel établiſſement, ſans lequel l'objet du premier ne peut être rempli.

Je me ſuis engagé de rendre compte de mon éducation de vers à ſoie, & la reconnoiſſance m'engage à rendre graces des bons avis que j'ai trouvés dans la lettre de M. V. aux Auteurs de la Gazette du Commerce, inſérée dans celle du 20 Juin, N°. 49, heureux ſi j'avois pû en profiter.

Cette éducation a eu le ſort de bien d'autres, elle n'a que très médiocrement réuſſi, j'ai éprouvé les inconvéniens prévus par la lettre de M. V. la feuille dont mes vers à ſoie ont été nourris, n'étoit point analogue à leur âge, elle a toujours été trop tendre, ils en ont trop mangé ; une quantité a péri

au moment de la montée, & il ne m'a pas été poſſible de parer à cet inconvénient.

Juſqu'alors je me flattois du plus grand ſuccès, j'avois ſurmonté l'obſtacle de l'intempérie de l'air, on avoit eu l'attention de ſéparer les levées de chaque jour, les vers étoient diſtribués par chambrées, & j'avois des feuilles abondamment; enfin, les vers en ſortant de la quatriéme mue, étoient généralement beaux, bien venus, & ils paroiſſoient ſains & vigoureux. Dans un jour il ſe fit un changement conſidérable, l'hydropiſie gagna de toutes parts; cependant le mal n'a pas été général: une partie aſſez conſidérable a monté rapidement; on a recueilli environ 20 mille cocons d'une grande beauté, & dont on a réſervé trois livres pour graine.

J'ai dit que les circonſtances ne m'ont pas permis de prévenir les maladies que j'avois à craindre de la mauvaiſe qualité de la feuille dont les vers ont été nourris: en diminuant la chaleur du poële qui a été ſoutenue depuis la couvée juſqu'à la derniere mue, on expoſoit les vers au danger de périr par la rigueur du froid qui s'eſt fait reſſentir juſqu'à la montée; quelque retardement qu'on eût apporté à l'avancement des vers, il ne peut être que momentané & déterminé par la nature de ces inſectes, tandis que l'intempérie de l'air qui agiſſoit encore avec plus de force ſur la végétation des mûriers, ne leur permettoit pas de donner des feuilles analogues à l'âge de ces vers.

Ils ſont finis depuis huit jours, & les feuilles des arbres qui n'ont point été cueillies ſont encore tendres, tranſparentes, & en partie plus propre à nourrir les vers après la deuxiéme mue que dans la plus grande freze.

Or, la pouſſe des arbres & le progrès de leurs feuilles ayant été retardé par un froid continuel & imprévu, il étoit comme impoſſible d'obſerver dans cette éducation de vers à ſoie, le régime qui leur convient. (a)

(a) *Nous conſeillons la lecture du livre de M. Th. ſur les vers à ſoie & la culture des muriers. Le Mémoire du Payſan des Cevenes au ſujet de ces arbres. Celui de M. Rigaud de l'Iſle ſur les vers à ſoie. Nous avons donné l'analyſe du premier de ces ouvrages dans nos derniers Journaux. Le Mémoire du Payſan des Cevenes, ſe trouve dans nos Gazettes du commencement de l'année 1766, & le Mémoire de M. Rigaud de l'Iſle, eſt dans le Journal de Février 1767.*

AVIS.

Le Propriétaire des *annonces des deuils de Cour*, & de l'ouvrage intitulé le *Nécrologe des Hommes illuſtres*, invite les perſonnes qui s'intéreſſent à la mémoire des hommes célebres qui ſont morts dans le cours de cette année, à vouloir bien faire parvenir des mémoires fideles d'ici au 21 Octobre prochain, à MM. du Bureau royal de correſpondance générale, place des Victoires; ils ſeront inſérés par ordre de réception à la ſuite de ceux qui ſont déjà deſtinés à former le nécrologe qui paroîtra au commencement de l'année prochaine.

AUTRE.

Échelle très-ingénieuſe avec laquelle on peut parcourir les côtés d'une bibliotheque ſans être obligé de deſcendre. Elle s'arrête quand on le ſouhaite. Cette échelle a été inventée & exécutée à Genève pour la bibliotheque publique de cette Ville. Le ſieur Dufour, Maître Menuiſier, Méchanicien, rue de Vaugirard, à Paris, en conſtruit de pareilles. On en peut voir le modele chez lui, de même que ceux de pluſieurs machines nouvelles.

COMMERCE.

Suite de l'Écrit Anglois, où l'on juſtifie les Colonies ſur toutes les imputations qui leur ont été faites par la Métropole.

VOici une autre diſtinction qui paroîtra mieux fondée: les Colonies dans leur origine, n'étoient autre choſe que des Compagnies autoriſées par des chartres à faire le commerce ou à former des établiſſemens: elles ont fourni dans la guerre d'Amérique

un nombre plus conſidérable de troupes que nous : les avantages qu'on en a retirés conſiſtent à mettre leur commerce & leurs habitations à l'abri des inſultes des François, & à reculer les limites du Royaume & de la ſouveraineté ; en diviſant ces avantages, les Colonies n'ont eu en vue que la ſureté de leur commerce, & leurs établiſſemens abandonnés, elles laiſſent au Gouvernement l'augmentation du territoire, & les droits royaux ſur leſquelles elles proteſtent de ne jamais former aucune prétention. Leurs adverſaires, qui, dans des circonſtances toutes *ſemblables*, prétendent aujourd'hui que la Compagnie des Indes a droit à la ſouveraineté, comme à la propriété, devroient au moins avouer, ſuivant ce principe, que les Colonies ſont bien modeſtes ſur cet article de leurs demandes, malgré la ſottiſe qu'elles peuvent avoir faite, de céder à la Couronne tous leurs droits. Ces Meſſieurs, ſans doute, s'ils reſtent en place, bien loin de prendre avantage de la ſimplicité de nos Colons, ſe feront un plaiſir au contraire de leur accorder, par amour de la juſtice, les mêmes prérogatives qu'ils réclament aujourd'hui pour la Compagnie des Indes.

J'eſpere que les lecteurs de cet eſſai qui ont pu ſe laiſſer prévenir, ſeront un peu plus réſervés dans les jugemens qu'ils porteront de leurs freres en Amérique, ſur des mépriſes & des opinions dénuées de fondement, qu'on préſente au public comme des vérités inconteſtables. Je me flatte encore qu'ils penſeront que l'union entre l'Angleterre & les Colonies eſt de la plus grande importance, & qu'elle doit autant être cimentée par les ſentimens de l'affection, que par les liens du Gouvernement ; & qu'ils ne donneront plus de foi ſi légerement à des allégations fauſſes & outrées contre une partie abſente & éloignée. *Fin.*

COLONIES FRANÇOISES.

De S. Domingue.

Morts.

Le 8 Février 1767, le R. P. *Nicolas Vautherin*, de l'ordre des Freres Prêcheurs, Curé des Coteaux.

Le 12 Mars, au fond de l'Iſle à vache, ſur ſon habitation, M. *Pierre Bertin*, natif de Bordeaux.

Le 26 Mars, au Port-au-Prince, M. *Pierre de Borgelas*, natif de Bagneres, Lieutenant de la Compagnie Lieutenante Colonelle du régiment d'Angoumois.

A Jérémie, dans le même mois, le ſieur *Labry*, Huiſſier, natif d'Angers. Sa ſucceſſion eſt à la vacance.

De Londres, *le 10 Juillet 1767.*

Il y a déjà dans la Tamiſe 11 Vaiſſeaux de la Compagnie des Indes déchargés ou qu'on décharge, & on compte qu'il en arrivera encore 5 ou 6 autres avant la fin de Juillet.

Le Vaiſſeau de la Compagnie des Indes le *Glatton*, Capitaine *Doveton*, eſt arrivé heureuſement de la Chine à la hauteur de Portland. Il avoit appareillé des Dunes pour la Chine le 26 Décembre 1765. Sa cargaiſon conſiſte en 9600 liv. de ſoie crue ; 576,500 liv. de thé bou, 8200 liv. de thé congo ; 6900 liv. de thé hyſon ; 84600 liv. de thé ſinglo ; 7 caiſſes, 53 demi-caiſſes & une boëte de porcelaine de la Chine & différentes autres eſpeces de marchandiſes.

Le *Fox*, Capitaine *Hume*, autre Vaiſſeau de la Compagnie des Indes, eſt auſſi arrivé de la Chine. Il avoit appareillé des Dunes le 12 Avril 1765. Sa cargaiſon conſiſte en 9600 liv. de ſoie crue ; 538300 liv. de thé bou, 2900 liv. de thé congo ; 8000 liv. de thé hyſon ; 100800 liv. de thé ſinglo ; 6900 liv. de thé ſouchon ; 70 demi-caiſſes & une boete de porcelaines & de différentes autres marchandiſes.

Le *Deptfort*, le *Cumberland* & la *Lionne*, Vaiſſeaux de la même Compagnie, ſont entrés dans la Tamiſe. La *Lionne* a fait un voyage très-heureux ; il n'eſt mort que deux hommes de ſon équipage. La cargaiſon du Vaiſſeau le *Deptfort*, Capitaine *Tryon*, conſiſte en 9600 liv. de ſoie crue ; 531200 liv. de thé bohé ; 6800 liv. de thé hyſon ; 123700 liv. de thé ſinglo, & 4300 liv. de thé ſouchon ; 15 caiſſes, 55 demi-caiſſes & une boëte de porcelaine de la Chine.

Les cargaiſons des Vaiſſeaux le *Duc de Cumberland*, & la *Lionne*, conſiſtent en 19000 liv. de ſoie crue, 1051500 liv. de

thé bou ; 80300 liv. de thé congo, 22100 liv. de thé hyſon ; 2600 liv. de thé peko ; 228400 liv. de thé ſinglo & 1500 liv. de thé ſouchon ; 3 caiſſes, 157 demi-caiſſes & 2 boëtes de porcelaine de la Chine & de différentes autres eſpeces de marchandiſes.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 22 Juillet 1767.*

L'Or à 23 k. 31. 32e. *l'once* à	98ll	10ß	
Or à 20 karats, *l'once* à . .	82	10	
L'argent à 11 d. 20 g. *le m.* à .	53	15	
Idem de 11 d. 10 g. à . . .	51	12	6
Piaſtres le marc, ...	48	10	
Or de Portugal, *l'once* à . .	88	15	
Du Mexique	88		
Du Perou	87	5	
Les guinées	88	10	
Ducats	96		

CHANGES A PARIS.

Juill. 1767.	*Lundi 20.*	*Mar. 21.*	*Mer. 22*
Amſterdam.	54 7 8e.	. . .	. . .
Londres. .	31 7 8e.	. . .	. . .
Hambourg.	171 . . .	. . .	. . .
Madrid. .	15 5 . .	. . .	. . .
Cadix. . .	15 3 6.	. . .	. . .
Livourne. .	95 1/4 . .	. . .	. . .
Lyon Août.	5 8e. pe.	. . .	. . .

ETAT *du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Juin* 1767, *dans les* GE'NE'RALITE'S *de*

LILLE.		NANCY.		LYON.		MONTAUBAN.	
LIEUX des Marchés.	PRIX	LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX.
	l. ſ. d.		l. ſ. d.		l. ſ. d.		l. ſ. d.
Aire.	19 11 9	Bar.	13 l. 19 ſ. d.				
Arras.	19 11 6	Bitche.	14 13 2	LYON.	22* 17 11	Cahors.	23 19 6
Bailleul.	25 14 1	Boulay.	12 4			Cauſſade.	26
Bapaume.	19 17 10	Bourmont.	18* 8			Figeac.	24 16 6
Bergues.	26 10	Charmes.	16 12 6			Gourdon.	21 18 4
Bethune.	24	Epinal.	16 16 1	Montbriſon.	29* 3 9	Lauzerte.	22 11 11
Caſſel.	22 1 7	Etain.	10* 18 2			Milhau.	30*
Douay.	20 12 11	Luneville.	15 10 11			Moiſſac.	22 19 4
Dunkerque.	27*	Mirecourt.	16 9 4			MONTAUBAN	21* 8
Gravelines.	24 14 8	NANCY.	14 15 3	Roanne.	26 5	Murdebarrez.	28 8 6
Heſdin.	20	Neufchateau.	16 13 4			Rhodez.	25
LILLE.	20 7 8	Pont à Mouſſon.				Ste. Affrique.	28 9 6
S. Omer.	22 10	Remiremont.	18 5 6	St. Etienne.	25 13 4	St. Antonin.	23 2 2
S. Pol.	15*	Sarguemines.				Villefranche.	22 10 11
S. Venant.	24	St. Diez.	17 8 5				
		St. Mihel.					
		Vezeliſe.	15 10 4	Villefranche.	25 6 8		

PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.	
From. le ſep.	22 2 1	From. le ſep.	15 11 5	From. le ſep.	26 5 2	From. le ſep.	26 8 2
Pain la liv.	3	Pain la liv.	1 10	Pain la liv.	3 6	Pain la liv.	2 9
Avoine le ſ.	6 19 3	Avoine le ſ.	4 7 2	Avoine le ſ.	6 8 1	Avoine le ſ.	8 10 7
Foin le q.	1 12	Foin le q.	1 7 5	Foin le q.	2 3	Foin le q.	2 12 5
Paille le q.	1 2 7	Paille le q.	13 2	Paille le q.	1 6 4	Paille le q	1 2 10

	Valeur des Marchandises		
	Expoſées en vente.	Vendues.	Reſtantes à vendre.
	℔	℔	℔
Suite de la Foire royale de Caen, & total d'autre part. L.	3715000	2786000	929000
Marchands de Saint Denys, vendant Écarlates de S. Denys, Serges d'Aumale, Blicourt, *&c.* . . .	50000	40000	10000
Idem de Paris, vendant Rubans, Coëffures, Modes, Bijoux, *&c.*	52000	46000	6000
Idem de Paris, vendant Bas de ſoie, Filozelle, Bonnets, Gants, *&c.*	80000	52000	28000
Idem du Mans, vendant Simples, Drogues, Liqueurs, *&c.*	28000	25000	3000
Idem, vendant Ouvrages d'or moulu & d'argent haché.	40000	38000	2000
Idem, vendant Gallons d'or & d'argent, *&c.* . . .	80000	53000	27000
Marchands de Falaiſe, vendant Draps d'Écouché, Serges de Falaiſe, *&c.*	24000	11000	13000
Marchands de Poitou, vendant Berluches de Poitou & Pinchinats d'Amboiſe.	200000	150000	50000
Idem, vendant Gants & Peaux.	60000	47000	13000
Marchands de Liſieux, vendant Frocs blancs & teints.	210000	200000	10000
Marchands Tanneurs, vendant en gros toutes ſortes de Cuirs & Peaux en poil & apprêtées.	400000	340000	60000
Marchands de l'Aigle, Rugle, Bourg, *&c.* vendant toutes ſortes d'Éguilles & d'Épingles.	150000	70000	80000
Idem de Ville-Dieu, vendant toutes ſortes de meubles de Cuivre & de Métal.	20000	17000	3000
Marchands de Rheims, vendant Étamines, Dauphines, Raz de Caſtor & de Maroc, Impériales, Droguets, *&c.*	250000	240000	10000
Marchands de Dieppe, vendant toutes ſortes d'Ouvrages d'Yvoire, Ébene, Écaille, Cornes, Buis, Cannes brutes & montées, *&c.*	55000	42000	13000
Marchands de Nogent, le Rotrou, vendant Étamines de Nogent.	140000	100000	40000
Marchands dans le Preaux de la Foire, vendant toutes ſortes de Merceries.	150000	130000	20000
Idem, vendant toutes ſortes d'Ouvrages de petite Jouaillerie & Quinquaillerie.	60000	32000	28000
Marchands Étrangers, vendant Verres, Criſtaux, Fayences, Porcelaines, *&c.*	40000	36000	4000
Marchands Suiſſes, vendant Bas & Mouchoirs. . .	6000	5000	1000
Marchands de Paris & d'Arcueil, vendant Poil de chevre, Laines à broder, *&c.*	140000	105000	35000
Marchands Juifs, vendant Étoffes de ſoie d'or & d'argent de toutes eſpeces.	150000	125000	25000
TOTAL . . . L. . . .	6100000	4690000	1415000

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

LETTRE

De M. l'Abbé de la Chapelle Cenſeur royal & Membre de la Société royale de Londres, ſur le ſcaphandre *dont il eſt l'Auteur.*

MONSIEUR,

Vous avez été témoin de l'expérience que je fis de mon *ſcaphandre*, Vendredi dernier 17 Juillet 1767, au milieu de la Seine, depuis le Port-à-l'Anglois juſqu'aux carrieres, pendant preſque une heure & demie; elle fut bien vue & bien critiquée. Un aſſez grand nombre de ſpectateurs éclairés me ſuivirent de très-près dans des batelets, pendant toute la durée de l'opération, aucun mouvement ne leur échappa & ne put leur échapper que par diſtraction; j'étois tout à découvert & en plein jour. Il m'a paru qu'un détail bien ſuccinct des différentes épreuves auxquelles j'y ſoumis cette machine, ne ſeroit point indigne de l'attention du public, elle pourroit lui être d'une reſſource merveilleuſe dans les conjonctures de la vie les plus délicates & les plus dangereuſes, la lettre même que j'y écrivois ce jour là, au milieu des flots & tout à la nage, en va préſenter une expoſition très abrégée : c'eſt aux ſpectateurs que j'y parlois.

MESSIEURS,

L'eau, ſuivant le langage des Poëtes, & encore plus ſelon la réalité, eſt un élément bien infidele. Un ſouffle l'agite, les vents le ſoulevent, une tempête le met en furie. On ne ſçauroit trop ſe précautionner contre ſon inconſtance. Le ſcaphandre dont je démontre ici les effets, fait évidemment face à tous les cas....

Les ſpectateurs exigerent que je n'en écriviſſes pas davantage, jeuſſe continué ainſi... On nage tout habillé ſans l'avoir jamais appris, on ne craint ni crampe, ni épuiſement des forces. Le Soldat peut combattre à la nage & le Matelot y manœuvrer. Également propres à l'action à l'entrée comme au ſortir de l'eau, ſans poids ni contrepoids, les pieds, les jambes, les cuiſſes, le baſſin, les bras abſolument libres ou dans l'état ordinaire. Vous m'avez vu, Meſſieurs, mettre cet habit en une demi-minute, on s'en défait de même. Il m'a permis, au milieu des flots & ſous vos yeux, toutes ſortes de poſitions; quoiqu'emporté par le torent ou la rapidité du fleuve, j'y ai verſé pluſieurs fois & bu du vin, fait la pirouette le ver plein & les mains hautes, ſans rien perdre. J'y ai mangé, chargé un piſtolet, tiré deux coups, fait des armes, lu & écrit, le tout à la nage, l'eſpace d'un quart de lieue. Que n'y feroit-on pas? Ce 17 Juillet, *&c.*

J'ignore, Monſieur, comment il y a quelque ſens dans le commencement de ma lettre écrite à la nage. On fit tout pour y mettre du déſordre, un homme mal intentionné (à bien ménager les termes) lacha contre moi, au moment que je mettois la plume à la main, un Laquais preſque tout nud qui ſçavoit bien nager, uniquement revêtu d'une caſaque à l'Angloiſe. Il étoit preſque ſur moi. Les queſtions, les cris, les huées dont il fut aſſailli faillirent à déranger mes penſées; j'eus le bonheur d'y être toujours, & j'eſpere bien avoir celui de montrer que les Anglois ne ſont point les inventeurs de leur prétendue caſaque, qu'elle eſt inſuffiſante dans ſon état actuel, & que nous avons en France quelque choſe de mieux. Dès que j'aurai recueilli tout le bien & le mal que l'on aura dit de mon ſcaphandre, j'y diſcuterai cette affaire mathématiquement dans un écrit public où je remonterai à la premiere origine connue de cette idée. On y verra que les *Anglomanes* ne ſont point de vrais Anglois, comme on a dit que Newton n'étoit point Newtonien. Quelle eſt donc cette fureur de ſe déchirer toujours au lieu de ſe ſervir? Si j'étois connu de l'homme qui m'a voulu du mal en cette occaſion, j'oſe croire qu'il en auroit quelques remords. Il a dû penſer que j'étois inſtruit ſur le ſujet dont je me ſuis occupé. La caſaque Angloiſe m'étoit connue, j'en ai une chez moi. Si je l'avois trouvée bien, j'euſſe abandonné mon ſcaphandre, malgré les ſoins que j'y donne de temps à autres depuis trois ans. Que les hommes à paſſion ne me craignent point, je ne puis en vouloir ni à leur fortune ni à leur place, & je me félicite de cette maladreſſe. Ma ſeule envie

eſt la conſervation de ma liberté, & toutes mes douceurs l'eſtime publique. Je ſuis, *&c.*

S'il vous convient, Monſieur, d'inſérer cette lettre dans vos feuilles, le public y verra un excellent préſervatif contre les dangers des naufrages, des bains & du nager en eau libre & courante; les moyens de combattre les monſtres marins, preſque corps à corps, avec un avantage évident, comme celui de faire paſſer inopinément un grand fleuve à un gros corps de troupes, ſans ports, ſans radeaux, ſans chevaux, *&c.* ſans la perte d'un ſeul homme.

Quoique la Seine ſoit fort rapide, & ordinairement fort groſſe entre le bac de Surêne & le pont de Neuilli, je ne laiſſai pas, le Mercredi 15 de ce mois, d'y faire une expérience de mon ſcaphandre avec le même ſuccès qu'au Port-à-l'Anglois. Je me tins ſur le dos, au milieu de la riviere auſſi long-temps qu'on le voulut; les bras & les pointes des pieds élevés bien au-deſſus de ſa ſurface; uniquement pour faire voir que l'art du nager ne contribuoit en rien aux effets du ſcaphandre; m'étant placé enſuite tout de bout, c'eſt-à-dire, verticalement, ou perpendiculairement à la ſurface des flots qui m'entraînoient rapidement, je me mis à nager comme les ſyrenes, ou à prendre de moi-même un mouvement de progreſſion, au moyen des pattes d'oyes de mon invention & de ma conſtruction: car je ſuis ſi peu nageur, que ſans ſcaphandre & ces eſpeces de rames, je coule à fond en moins d'une minute. Le reſte de mes opérations en cet endroit, c'eſt-à-dire, dans l'eſpace de preſqu'une demi-lieue, ſe trouve décrit dans la lettre ſuivante, que j'adreſſai aux ſpectateurs du milieu des flots, & tout à la nage.

MESSIEURS,

Se jetter à corps perdu, & tout habillé, au milieu d'un fleuve, ſans ſçavoir nager, ſeroit au jugement de tout le monde, l'action d'un déſeſpéré: mais vouloir s'y mettre pour y boire & manger, charger un piſtolet, le tirer, faire des armes, lire & écrire, toujours à la nage, cela paroîtroit bien le comble du ridicule. C'eſt pourtant, Meſſieurs, ce dont je démontre l'exécution ſous vos yeux pour la conſervation de l'humanité.

FINANCES.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiem.t. de J. & A.
Deſpeignes,	2e.	P.	29
Marſollier,	14e.	toutes l.	28
De Tournieres,	15e.	M.	28
Bonnet fils,	20e.	R.	28
Maigret,	21e.	M.	28
Amyot,	23e.	P.	1
De la Garde,	29e.	A.	31
Drouet,	35e.	P.	30
De la Bretaiche,	40e.	P.	29
De Lauge,	48e.	P.	30
Molliere,	51e.	M.	27
Philippe,	52e.	P.	28
Radix, de Chev.	53e.	M.	29
De S.t Janvier,	55e.	M.	30

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juill. 1767.	*Lundi 20.*	*Mardi 21.*	*Mercredi 22.*
Ac. des Indes.	. . . . .	1260 . . .	1250 . . . .
Emp. de la Com.	385	. . . . .	385 . . . .
Prom. à 5 p $\frac{0}{0}$.	. . . . .	22. 23. 2m 23 $\frac{1}{2}$ 3m	22 . . . .
Prom. à 4 p $\frac{0}{0}$.	40 $\frac{1}{2}$ 40. . .	. . . . .	. . . . .
Ac. des Fermes.	822 $\frac{1}{2}$. . . .	825	825. 27 $\frac{1}{2}$ . .
Amortiſſement.	. . . . .	. . . . .	17 $\frac{1}{2}$ . . . .
2 ſ. p. l. du Dix.	18 $\frac{1}{2}$ 3m 18. 19 4m	18	17 $\frac{1}{2}$ 17 . . .
3e. Loterie.	23	23. 23 $\frac{1}{2}$ . .	22 $\frac{1}{2}$ 22 . . .
Annuités.	410	410	. . . . .
Coup. d'An.	78	78	79 . . . .
Emp. de 50 mil.	32 32 $\frac{1}{2}$ . .	32	31 $\frac{1}{2}$ 32. 3m .
Emp. de 30 mil.	33. 33 $\frac{1}{2}$. . .	33	33 . . . .
Col. 1759.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Canada.	38 39. 2m .	38. 39. 2m. 5m.	38 $\frac{1}{2}$ 39. 5. 10m (29 $\frac{1}{2}$
4e. L. Epoques.	11e. 30 $\frac{1}{2}$ . .	25. 11e. 30 .	25. 24 $\frac{1}{2}$ 24. 11e. 30.
Nouette.	31 $\frac{1}{2}$ 32. 4m. .	31 $\frac{1}{2}$	31 $\frac{1}{2}$ 32. 2m .
Ac. de la caiſſe	. . . . .	1050	1050 . . . .
CONTRATS.			
Sur la Ville.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
A 4 p $\frac{0}{0}$.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Languedoc.	. . . . .	. . . . .	. . . . .

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 59.

De Dunkerque.

Prix courants de différentes Marchandises, du 1er au 10 Juillet 1767.

LE bled blanc de Flandres, 28 liv. *la raziere.*

Le sel, même prix que dans le Supplément N°. 57.

L'eau-de-vie de Bordeaux, 35 sols *le pot*; celles d'Oleron, de la Rochelle & de l'Isle de Ré, 33 sols.

Les différentes huiles & les marchandises des Colonies n'ont point varié pour les prix depuis le dernier état donné dans le Supplément N°. 57.

Le prix des Changes est aussi le même que dans le même Supplément.

Arrivée *de Navires.*

Du premier au 10 Juillet 1767, il est entré dans ce Port 12 Navires François, 7 Anglois, 1 Hollandois & 2 Espagnols; sçavoir, le *Saint Louis*, de Boulogne, Capitaine *Jean-Baptiste Coppin*, chargé de 6 bariques 6 caisses de vin & 1 coffre contenant linges & hardes; le *Saint-Antoine*, Capitaine *Joseph Winnock*, venant d'Islande charge de 37 tonnes de harengs, 4 tonnes de morue provenant de sa pêche; la *Jeune Bastiénne*, de Nantes, Capitaine *Thomas Drouillard*, venant de Nantes chargé de 90 bariques de sucre brut & 35 balles de café; l'*Aimable Société*, de Honfleur, Capitaine *Jean Thanzin Hebert*, venant de Rouen avec 704 sacs de farine, du papier, de la fayence & d'autres marchandises; le *Saint Pierre*, de Dieppe ainsi que les deux qui suivent, Capitaine *Pierre Drouaux*; le *Saint Michel*, Capitaine *Auguslin Hamel*; l'*Aimable Angélique*, Capitaine *Louis Masse*, venant tous trois de Marennes; l'*Union*, de l'Isle-Dieu, Capitaine *Pierre Gutinau*; la *Charmante Nanon*, de Bordeaux, Capitaine *Pierre Duhamel*, venant tous deux de Seudres; le *Succès*, de Cherbourg, Capitaine *Joseph de la Planque*, venant de Charente; le *Don de Dieu*, de Dieppe, Capitaine *Martin Carpentier*, venant de Bordeaux; l'*Etiennette*, de Bayonne, Capitaine *Jacques Ducorneau*, venant de Saint-Ubes chargés tous huit de 51 pieces 40 bariques 85 tierçons d'eau-de-vie, 30 balles de coton, 58 barils de prunes, 18 tonneaux de vin, 597 muids 30 boisseaux; la *Fleur de Mer*, Anglois ainsi que les six qui suivent, venant de Londres; la *Marie*, venant de Santwick; la *Volonté d'Amis*, venant de Douvres tous trois sur lest; l'*Union*, venant de Terveer; le *Saint Columb*, venant de Pastow chargés tous deux de 260000 ardoises; le *Marchand de Londres*, venant de Londres; le *Thiery*, venant de Glascow chargés de couperose, de colle, de douves, de 198 boucauts de tabac en feuilles & 184 saumons de plomb; l'*Anne*, Hollandois, venant de Roterdam chargé de poivre & de diverses marchandises; la *Notre-Dame de Bon Secours*, & le *S. Joseph*, tous deux Espagnols; le premier venant de l'Isle de Ré chargé de 62 muids de sel & 3 tonn. de vinaigre; l'autre venant de Bayonne chargé de 90 balles de bois de réglisse, 26 barils de vin, 17 pipes d'eau-de-vie, 24 balles de plumes d'oie & d'autres marchandises.

Départ *de Navires.*

Il est sorti du même Port dans le même espace de temps 2 Navires François 5 Anglois, 2 Hollandois, 1 Danois & 1 Prussien; sçavoir; la *Gerbe de bled*, de Calais, Capitaine *Jacques Guichon*, allant à Sandwick, chargé de 500 razieres de bled; la *Bonne Intention*, de Morlaix, Capitaine *Jacques Trimentin*, allant à Morlaix, chargé de goudron & de planches; l'*Hardwick* Anglois ainsi que les quatre suivants, Capitaine *Michel Owner*, allant à Harwick; l'*Amitié*, Capitaine *John Holman*, allant à Onega; le *Janot*, Capitaine *Jacques Boye*, allant à Bergues tous trois sur lest; le *Kent*, Capitaine *Richard Wood*, allant à Londres; le *David & Elisabeth*, Capitaine *David Baker*, allant à Colchester chargé d'eau de-vie; les *Deux Freres*, Capitaine *Willem Dubbelt*, Hollandois ainsi que le suivant, allant à Terveer chargé de différentes marchandises du cru du Royaume; la *Jeanne Catherine*, Capitaine *Simon Bue*, allant à Hambourg chargé de café & de côtes de tabac.; la *Catherine*, Danois, Capit. *Pierre Jorgensen*, allant à Holmstrand sur lest; les *Deux Sœurs*, Prussien, Capitaine *Martin Smit*, allant à Emden chargé de côtes de tabac.

De Bayonne, *le 6 Juillet 1767.*

Exportation.

Du 22 Juin au 4 Juillet 1767, il a été exporté

de cette Ville par 9 Bâtimens Eſpagnols & 10 François, les marchandiſes ſuivantes ; ſçavoir, pour *Bilbao*, 4 ballots de canelle, 100 planches de pin, 6 milliers de brai, 5 barils de goudron, 9 bariques d'eau-de-vie, 4 ballots de quincaillerie & 3 paquets de merceries ; pour *Saint-Ander*, 900 conques de bled d'Inde, 360 conques de froment, 410 liv. de ſavon, 6 balles de papier & 125 liv. de poudre à poudrer ; pour *Saint-Ogne*, 8 milliers de brai & 8 demi-barils de goudron ; pour *Porto en Portugal*, 10 milliers de brai & 15 barils de goudron ; pour *Cadix*, 150 bariques de brai gras, 120 quintaux de cloux & 100 ſacs de feves ; pour *Breſt*, 20 milliers de brai, 38 bariques de goudron & 114 barils d'eau-de vie ; pour *Nantes*, 340 milliers de réſine, 74 barils de brai gras, 47 balles de laine, 8 bariques de vin & 200 planches de pin ; pour *Bordeaux*, 9 milliers de merrein, 166 conques d'avoine, 29 barils de férailles & 100 quintaux de morue ; pour la *Rochelle*, 3 milliers de réſine, 16 bariques de brai gras & gondron ; pour *Andaye*, 400 conques de bled d'inde, 600 planches de pin ; pour *Auray*, 19 barils de brai & réſine, 62 demi-barils de brai gras & 2100 planches de pin ; pour la *Teſte*, 9 milliers de toiles, 13 bariques de chaux-vive, & 30 traques d'avirons ; pour les *Sables d'Olonne*, 21 milliers de brai & réſine, & 1600 planches de pin.

IMPORTATION.

Il eſt entré dans ce même Port, dans le même eſpace de temps, 6 Bâtimens Eſpagnols, 1 Hollandois & 9 François ; des premiers, 3 venoient de Bilbao, 2 ſur leſt en Sable, & 1 chargé de 1 futaille, 1 coffre 4 caiſſes 2 ſacs de diverſes marchandiſes, 1 de Dunkerque avec 194 barils d'amidon & 35 balles de différentes marchandiſes, 1 du Ferol avec 20 barils de vin de Malaga & 10 tonneaux de leſt en pierre ; 1 d'Amſterdam avec 50 tonneaux de leſt en ſable ; 1 de S. Sebaſtien avec 6 balles de papier, 18 ballots & 3 bariques de pluſieurs ſortes de marchandiſes ; 1 de Rouen avec 49 balles 14 caiſſes 32 paniers & 46 futailles de diverſes marchandiſes ; 1 d'Oleron, 1 de la Perotine, 1 de Seudres, 1 du Croiſſic, 1 de Saint-Gilles & 3 des Sables d'Olonne, chargés tous huit de 371 muids & demi 46 boiſſeaux de ſel.

DU HAVRE, *le* 14 *Juillet* 1767.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 8 au 13 Juillet 1767, il eſt entré dans ce Port 14 Navires François & Etrangers ; ſçavoir l'*Aimable Françoiſe*, Capitaine *Maxime Duval*, du Havre, venant de Liſbonne chargé de 388 cuirs, 1 baril de vin & quelques fruits pour le Havre, le reſte de ſon chargement pour Rouen ; l'*Aimable Reine*, Capitaine *Pitot de Mezarum*, de Morlaix, venant de Cadix chargé de 147 pieces 4 demi-pieces d'huile, 2 barils de cochenille, 1 baril de vin, 3 caiſſes de chocolat ; la *Jeanne Marie*, Capitaine *Joſeph Rodes* de Bayonne, venant de Dunkerque, de relâche dans ce Port, allant à Bayonne chargé de charbon de terre, d'huile, d'amidon, quelque balles de lin & d'autres marchandiſes ; le *Neptune* (*), Capitaine *Mouton*, du Havre ; l'*Amitié*, Capitaine *Hendrick Nurman* Hollandois, venant de Port-Maurice chargé de 244 pieces & 34 demi-Pieces d'huile ; le *Thomas & Anne*, Capitaine *Luke* Anglois, venant de Corck chargé de 311 barils 80 demi barils de bœuf, 101 frequins de beurre, 12 paquets de peaux de chevres & 1 grenier de cornes de bœuf ; l'*Eſpérance*, Cap. *Conſtantin* du Havre, venant de la Guadeloupe ; l'*Adélaide*, Capitaine *Manoury* de Havre, venant du Cap & de Léogane en 59 jours de traverſée, chargés tous deux de 76 bariques de ſucre, 32 futailles 3 quarts 18 ſacs de café, 4 futailles d'indigo, 144 balles de coton, 206 bariques de tafia, 10 milliers 1 grenier de bois de campêche, 4 caiſſes de liqueurs & 59 cuirs ; le *Chauvelin*, Capitaine *Claude Blaire*, de Saint-Valery-ſur-Somme ; le *Triton*, Capit. *Ancel* du Havre, venant tous deux de Marſeille chargés de ſavon, d'huile, de coton, de ſoufre & de drogueries ; la *Demoiſelle Marie Petit*, Capitaine *Claas de Jonge* Hollandois, venant de Caen chargé de 14 balles de poivre, 247 barres de fer, de l'azur & d'autres marchandiſes mêlées ; le *Glier*, Capitaine *Maſſon*, venant de la Rochelle chargé de 29 pieces d'eau-de-vie pour le Havre, le reſte de ſon chargement pour Rouen ; la *Marie Catherine*, Capitaine *Augé* fils de Fecamp ; la *Marie Françoiſe*, Capitaine *Jean Tirco* de Saint-Brieu, venant d'Oleron chargés de ſel.

(*) *Ce Navire parti de ce Port vers la fin de Juin eſt preſque ſorti de la Manche ; mais il a été contraint de relâcher à cauſe de la violence des vents contraires & après avoir été démâté de ſon petit hunier.*

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1767.

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1767.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1767. Du Samedi 1^er^ Août.

AGRICULTURE.

LETTRE

De M. Marcandier, de la Société d'Agriculture de Bourges & Membre honoraire de la Société économique de Berne, aux Auteurs du Journal & de la Gazette.

MESSIEURS,

J'Ai lu avec d'autant plus de plaisir l'extrait des Papiers Anglois rapporté dans votre Journal du présent mois de Juillet, p. 26 sur la pratique *d'enclore les terres*, qu'il m'a paru aussi singulier dans les idées qu'il contient, que dans ses expressions & dans ses conséquences.

Je ne doute point que le Fermier de Warwick ne soit un très-bon Cultivateur, qu'il n'entende très-bien ses intérêts particuliers & la conduite de ses affaires, mais le zele louable & patriotique dont je le veux bien croire animé, ne me paroît pas tout à fait aussi éclairé qu'il est ardent, & le feu sacré qui le consume, pourroit bien en lui, produire plus de chaleur que de lumiere. Tout le monde sçait que la pratique de *clore les terres*, a, comme tout autre chose, ses avantages & ses abus, & que même elle ne peut être universelle, ainsi qu'il est plus amplement expliqué dans le Journal de Mai dernier, page 68 & suivantes; mais tout le monde sçait aussi que les terres grasses & fertiles, qui sont de nature à pouvoir être closes, quelquefois même à l'exiger, sont beaucoup plus productives, lorsqu'elles sont en clôture, que lorsqu'elles sont ouvertes à tous venans.

Si quelques circonstances particulieres, ou les abus multipliés, (car on peut abuser des meilleures choses) ont quelque fois déterminé les Anglois à proscrire dans certains cantons & dans certains temps la clôture des terres, on n'en peut rien conclure pour le public. Car enfin le public n'est composé que de tous les particuliers; or, si tous les particuliers trouvent un avantage sensible dans la clôture des terres, comment peut on dire qu'elle soit préjudiciable au bien public.

Pour démontrer cette vérité, & pour opposer les faits aux faits, il ne faut que jetter les yeux sur ce qui vient de se passer à Nancy en Lorraine, le 11 Juin dernier, suivant le récit du Courier d'Avignon, Nº. 56, du 14 Juillet de la présente année.

DE NANCY, *le 30 Juin 1767.*

» La Cour Souveraine de Nancy, y est-il » dit, a enregistré le 11 de ce mois l'Édit » du Roi du mois de Mars dernier, qui » permet la clôture des héritages. Cette loi » qui est directement contraire à l'usage du » Parcours, rétablit en cette Province les » propriétaires dans le droit naturel de dis- » poser de leurs héritages de la maniere la » plus avantageuse, la régénération des bes- » tiaux, celle de l'agriculture, l'abondance

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

» des fourrages, la multiplication des en-
» grais, & le ſuccès des haras, doivent
» être les effets de cette loi intéreſſante qui
» a été reçue avec le plus vif empreſſement
» par tous les Cultivateurs.

Un événement ſi récent ſi conſtamment ſollicité, & ſi généralement accueilli de tous les Cultivateurs, pourroit-il devenir équivoque ou ſuſpect, & n'eſt-il pas la preuve au contraire de la plus grande utilité? En effet, ſi les clôtures privoient l'État & le public du fruit des productions de la terre qui ſeroient tranſportées à la *Chine* ou en *Amérique*, le public, (puiſqu'on parle en ſon nom) auroit une très-grande raiſon de ſe plaindre, mais ces productions reſtant toujours ſur les lieux, & ſe trouvant de plus par la clôture doublée, triplée ou quadruplée, il n'en peut réſulter qu'un très-grand bénéfice pour le même public à qui l'abondance eſt toujours deſirable, avantageuſe & néceſſaire.

On ne concevra donc jamais comment la *fertilité* peut occaſionner la *diſette*, ni comment les clôtures inventées pour la *multiplication*, peuvent produire la *deſtruction*. En un mot, il ſera toujours vrai de dire que la chreté des denrées en Angleterre, dont ſe plaint le Fermier de Warwick, étoit moins l'effet des clôtures que de quelqu'autre *vice intérieur* du Gouvernement, ou que le Gouvernement auroit pu réprimer, qui auroit alors autoriſé les révoltes. En effet, les révoltes qui ne ſont que trop ordinaires au peuple, & peut-être plus fréquentes en Angleterre que par-tout ailleurs, à cauſe de la forme du Gouvernement, ne prouvent pas que les raiſons des révoltés ſoient toujours les meilleures. (*) Il n'y a perſonne qui ne ſache que pour occaſionner une révolte, il ne faut ſouvent qu'une *tête échauffée, un cerveau brulé*, pour mettre en rumeur une populace *effrénée*, comme en Angleterre, qui ne ſçait jamais ce qu'elle fait, & qui ſuit toujours aveuglément les avis bons ou mauvais de quiconque eſt aſſez entreprenant ou aſſez téméraire pour flatter ſes deſirs & le penchant qu'elle a à remuer & à figurer à ſa maniere, par le tumulte, & le mouvement; ſans avoir jamais aucune vue nette & claire de ſes prétentions ni de ſes démarches.

Je reſpecte & j'eſtime infiniment le Fermier de Warwick quel qu'il ſoit, & je le prie de ne pas trouver mauvais que je ſois d'un avis différent du ſien, quoique je n'aye comme lui d'autre vue que le plus grand intérêt du *public*, mais ſi ce mot confond malheureuſement ſes idées, je lui en ferai connoître le véritable ſens, s'il le juge à propos dans une autre réponſe.

Je ſuis, Meſſieurs, *&c.*

(*) *C'eſt comme ſi l'on vouloit conclure que la loi de la libre exportation des grains en France, eſt préjudiciable & contraire aux intérêts de la Nation, parce que l'exécution de cette loi a occaſionné quelques émeutes dans 5 ou 6 petits coins du Royaume.*

Du Havre.

On apprend par une lettre datée du 20 Juillet, que le Capitaine *Fraboulet* l'aîné, commandant le Navire l'*Aimable Eleonore*, venant d'Oneille, publie que les ſoies ayant manqué en Italie, elles ſont parvenues à un prix ſi exorbitant, que les Étrangers ne peuvent les acheter, & ce même Capitaine aſſure avoir vu à Livourne deux forts bâtimens Anglois forcés de partir ſans en pouvoir obtenir, quoique le beſoin, ou le deſir d'en avoir, leur en fit offrir un prix exceſſif.

Annonce de Livre.

L'ordre naturel & eſſentiel des Sociétés politiques. Un vol. in-4°. ou deux vol. in-12, 1767. A Londres, & ſe trouve à Paris, chez Deſaint, Libraire, rue du Foin S. Jacques.

La Science, la Doctrine, *&c.* fondée par le Maitre, le Confucius d'Europe, l'Homme, qui a paru, l'Immortel Auteur, *&c.* (a) *du tableau économique*; cette ſcience publiée avec chaleur par un petit nombre d'Apôtres économiſtes, ne faiſoit aucun progrès malgré les

(a) *Tels ſont les noms que les Illuminés donnent dans leurs écrits à l'Auteur du* Tableau économique, *tableau démontré faux dans ſes calculs & dans ſes principes, par les véritables Agriculteurs.*

efforts redoublés des proſélites, & les louanges outrées qu'ils donnoient à ceux qui s'en déclaroient les défenſeurs. Il falloit d'autres moyens pour ſéduire les eſprits; & les écrits obſcurs qu'on n'avoit ceſſé de répandre juſqu'à préſent, avoient plus éloigné de la prétendue SCIENCE, qu'ils ne lui avoient attiré de partiſans. Il étoit donc néceſſaire d'avoir recours à un écrivain qui joignît à un grand génie un ſtyle élégant, & qui préſentât ſes idées avec de la méthode & de la clarté. L'ouvrage deſiré paroit enfin, & c'eſt celui que nous annonçons.

» Nous ne doutons point, dit le Journaliſte de la SCIENCE, que cet ouvrage ne » ſerve comme nous l'avions prédit, à rendre les ſuccès de la *ſcience* plus rapides, » & à répandre au loin les principes d'une » *doctrine* ſi précieuſe à l'humanité..... » L'extrait que nous en donnerons pourra » préſerver quelques eſprits bouillants de » la demangeaiſon de critiquer *à leur déshonneur* un ſi bel ouvrage, *&c.*

Tel eſt l'eſprit d'enthouſiaſme qu'il donne aux objets, une importance que les eſprits dégagés de tous préjugés, ne peuvent appercevoir. Nous avons lu avec impartialité & avec toute l'attention poſſible l'ouvrage dont il s'agit, & nous croyons pouvoir, ſans craindre le *déshonneur*, *critiquer un ſi bel ouvrage*. La lecture réflechie que nous en avons faite, nous a défendu des tranſports qu'il excite dans l'ame de ceux qui ont cru *bonnement* qu'il effaceroit le livre le mieux penſé qui ait encore paru ſur les loix. Une différence bien marquée qui les caractériſe, c'eſt que l'un traite des loix dans leurs rapports eſſentiels avec les hommes tels qu'ils exiſtent dans la nature, & que l'autre ne les enviſage que d'après certaines idées abſtraites. Celui-ci par conſéquent eſt plus moral, & celui-là plus politique.

L'Auteur nous a paru abuſer de la liberté qu'on a de définir. Si on lui paſſe ſes principes, il nous conduira tyraniquement à ſes déciſions. Mais c'eſt là où nous prétendons l'arrêter & briſer cette chaîne qu'il a tiſſue avec beaucoup d'art. Quoiqu'il en ſoit, nous ne croyons pas qu'on puiſſe mettre dans un plus beau jour des principes qui deviendroient enfin deſtructifs de la ſociété, ſi jamais l'enthouſiaſme venoit à leur donner un poids qu'ils n'ont point par eux-mêmes. Nous nous engageons à faire dans le Journal de Septembre une analyſe ſcrupuleuſe de cet ouvrage, d'autant plus ſéduiſant, que les vérités lui ſervent de moyens pour accréditer des erreurs pernicieuſes.

Nous croyons ne pas devoir finir cette annonce ſans faire connoître ce que penſe ſur ce livre une perſonne qui nous paroît capable d'apprécier l'ouvrage dont il eſt queſtion. Voici ce qu'il nous écrit.

» Il ſeroit à deſirer que l'Auteur donnât » des définitions plus claires, plus juſtes & » plus préciſes, & qu'il mît en 12 pages un » extrait ſimple & clair des principes de M. » Mallet, dans ſon eſſai ſur *l'hiſtoire du droit* » *naturel*, & de ceux de M. de Bonnaire, » dans ſon ouvrage intitulé, *la regle des de-* » *voirs que la nature inſpire à tous les hom-* » *mes*, afin de dédommager le public de » ce qu'il a dit de trop, & de ce que *l'eſprit* » *des loix* n'a pas aſſez développé.

AVIS.

Vente de bois de corde & de charpente, étant aux portes de Sebac & de la Ménagerie, parc de Verſailles, après le décès du ſieur Lazurier, Marchand de bois; Lundi 3 Août 1767, du matin & de relevée.

Il ſera accordé aux Adjudicataires terme & délai de dix-huit mois pour payer le prix de leur adjudication de ſix mois en ſix mois par tiers en donnant une caution qui ſera reçue au Greffe du Bailliage de Verſailles.

COMMERCE.

DE LONDRES.

ON a eſſayé le 4 Juillet 1767, à bord du Vaiſſeau de guerre le *Cheſter*, à Woolwich, en préſence de l'Inſpecteur de la Marine & des Officiers du chantier, deux pompes, l'une faite par M. Bowden Black Friars Bridge en Surry, & l'autre par M. Martin, dans Fleet Street; celle de M. Bowden avec ſix hommes, en quinze minutes, tire quatorze tonnes. Celle de M. Martin, avec le même nombre d'hommes & le même eſpace de temps, tire onze tonnes un quart.

Le Vaiſſeau le *Plaſſey*, ci-devant Capi-